

Arrêté DAJIM n° 58 /2024

LE PRESIDENT D'UNIVERSITE COTE D'AZUR

VU le Code de l'Éducation,

VU le Code de la Commande Publique,

VU l'Ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,

VU le Décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le Décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 modifié portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts,

VU l'élection de M. Jeanick BRISSWALTER, en qualité de Président d'Université Côte d'Azur lors du Conseil d'administration du 9 janvier 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 : actes de procédure marchés publics/accords- cadres

Aux fins de signer au nom du Président d'Université Côte d'Azur les actes de procédure marchés publics / accords-cadres tel qu'annexé au présent arrêté, délégation de signature est donnée :

- Pour la DGS, à M. Régis BRANDINELLI ;
- Pour la DGSA patrimoine, à M. Philippe RITTER ;
- Pour la Direction du patrimoine, à M. Mathieu BAREA FERNANDEZ et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Delphine DOSTE, Directrice adjointe ;

Les actes non-mentionnés à ladite annexe restent soumis à la signature du Président d'Université Côte d'Azur dans la limite de la délibération n°2022-039 du 15 mars 2022. En cas d'absence ou d'empêchement du Président d'Université Côte d'Azur, la délégation de signature est donnée au Vice-Président en charge du Patrimoine, puis au Directeur général des Services.

ARTICLE 2 : subdélégation

Toute subdélégation de signature est prohibée.

ARTICLE 3 : mention obligatoire

Tout document signé en application du présent arrêté doit comporter sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles de son prénom, de son nom et de sa qualité, ainsi que « pour le Président et par délégation ».

ARTICLE 4 : durée

Le présent arrêté abroge l'arrêté n°29/2023 en date du 03 avril 2023.

Il entre en vigueur à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : publicité

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il sera publié sur le portail internet d'Université Côte d'Azur et consultable de manière permanente au sein de la Direction des Affaires juridiques, institutionnelles et de la Modernisation d'Université Côte d'Azur.

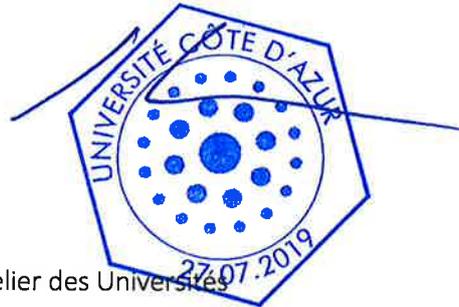
ARTICLE 6 : exécution

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable d'Université Côte d'Azur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 10 janvier 2024

Le Président d'Université Côte d'Azur,

Jeanick BRISSWALTER



Copies :

M. Le Recteur de Région académique, chancelier des Universités

M. le DGS

M. L'Agent Comptable

Mme La Directrice des Affaires financières

Intéressé.es

[Annexe]

Acte / décision	MARCHES SUBSEQUENTS TRAVAUX ET/OU MAINTENANCE ET PI ASSOCIES A DES ACCORDS-CADRES EXISTANTS	AUTRES PROCEDURES, MARCHES ET ACCORDS-CADRES ET PI ASSOCIEES A DES TRAVAUX ET/OU DE LA MAINTENANCE		
	≤ 100 000 €	≤ 100 000 €	< 500 000 €	≥ 500 000 € jusqu'à 1 000 000 €
Passation / Notification du marché				
Correspondances courantes / Registre de dépôt et ouverture des plis	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine
Rapport de présentation	Direction du patrimoine	-	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine
Mise en place de la négociation si prévue dans le RC	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine
Déclaration sans suite / d'infructuosité	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	DGSA DP
Lettre aux candidats non retenus, et au candidat retenu et de complément de candidature	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	DGSA DP
Lettre de réponse aux demandes de motifs de rejet et décisions relatives aux demandes de communication des documents des marchés publics	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	DGSA DP
Lettre de notification du marché	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	DGSA DP	DGS
Acte d'engagement et mise au point	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	DGSA DP	DGS

Exécution administrative et technique du marché				
Acte modificatif (avenant) et sa lettre de notification	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	DGSA DP	DGS
Acte modificatif (clause de réexamen en cours d'exécution du marché et autres) et sa lettre de notification	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	DGSA DP	DGSA DP
Actes d'exécution (pénalités)	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	DGSA DP	DGSA DP
Mise en demeure	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	DGSA DP	DGS
Autres formulaires d'exécution	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	DGSA DP	DGS
Lettres de reconduction, de révision des prix de marché	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	DGS
Lettre d'affermissement de tranche	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	DGSA DP	DGS
Acte de sous-traitance / lettre de notification	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine
Certificat administratif	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine
Lettres de résiliation, d'arrêt des prestations en fin de phase technique, de suspension d'exécution du marché	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	DGSA DP	DGS
Ordre de service	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	DGSA DP
PV de vérification, admission ou réception de marché	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	DGSA DP

Exécution financière				
Certificat de paiement	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	DGSA DP
DGD et lettres de notification - Décompte final	Direction du patrimoine	Direction du patrimoine	DGSA DP	DGS
Cession de créance (certificat de cessibilité et courrier de transmission du certificat ou de l'exemplaire unique) et déclaration de créances	Agence comptable	Agence comptable	Agence comptable	Agence comptable